



Compte rendu du Conseil municipal du 3 juin 2019

Etaient présents : Mr Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – Mr Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN - Mr Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI – Mr Francis USARBARRENA - Mr Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET - Mme Catherine PETREQUIN – Mr Christopher BOREANIZ - Mr Laurent TOURTIER – Mme Christelle VAUCLAIR - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN

Avaient demandé à excuser leur absence :

Mr Rémy NAPPEY qui donne procuration à Mr Michel LAURENT
Mr Yves BOITEUX qui donne procuration à Mr Pierre SCHIFFMANN
Mme Delphine PRENEY qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN
Mr Frédéric MAURICE qui donne procuration à Mr Alain ROTH
Mme Christelle CHAVEY
Mr Fabrice FRICHET
Mme Liliane HOUG

Etaient absentes : Mmes Mélanie BRALLA et Lise BIGUENET

La séance est ouverte à 19 h 05

Monsieur le Maire demandera l'ajout de deux questions complémentaires :

- **Branchements rue du Magny, rue Henri Bourlier et avenue de la Gare – attribution du marché**
- **Convention avec le SYDED pour la réalisation d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau chaleur**

Avis favorable à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu du 24 mai 2019

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 mai 2019

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine LOHSE est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

3. Retrait de la délibération 2019.82 du 12 avril 2019 attribuant le marché pour la construction d'un pump-track à l'entreprise Bike Solutions

Par délibération 2019.82, le Conseil municipal, dans sa séance du 12 avril 2019, a décidé d'attribuer le marché pour la réalisation d'un pump-track à l'entreprise Bike Solutions pour un montant de 122 000.00 euros HT – 146 000.00 € TTC.

Le service de contrôle de la commande publique à la Préfecture a pris des renseignements auprès de la Directrice des services concernant le respect du code des marchés publics.

Il a été expliqué que ce projet était inscrit au programme de revitalisation du bourg centre avec la Région et avait été mûrement réfléchi dans le cadre du comité de pilotage de l'AMI, avec les élus et la population.

Des élus se sont rendus à Giromagny en avril 2018 pour visiter le bike-park, ils se sont rendu compte qu'ils ne voulaient pas ce type d'équipement pour l'Isle-sur-le Doubs et se sont orientés vers un pump-track (pistes en enrobés de plusieurs niveaux) qui s'adresse à un plus large public qu'un bike-park.

Mr Michel LAURENT s'est rendu à ses frais à Combloux en Haute Savoie pour visiter un pump-track installé par Bike solutions.

Mr le Maire a également pu rencontrer les dirigeants de cette société sur leur stand au Salon des Maires en novembre dernier.

Les visites de différentes installations réalisées, ainsi que la large concertation avec la population riveraine et les utilisateurs (4 réunions publiques, une marche déambulatoire et un stand au marché) ont permis de peaufiner la définition du projet. Les différentes recherches de prestataires aptes à répondre au projet ainsi défini se sont limitées à deux sociétés que nous avons consultées :

- E2S
- Bike solutions.

Seule, l'entreprise Bike solutions a présenté une offre et est venue sur place à plusieurs reprises pour présenter son projet et visiter le site.

Il a été également précisé que le marché avait été notifié et que le chantier était sur le point de démarrer (date prévue : 17 juin) et devait se dérouler durant les vacances scolaires d'été pour éviter les nuisances sonores et ne pas perturber le fonctionnement du collège qui utilise ce site pour les activités sportives. Cette disposition relative aux dates d'exécution, à laquelle seule l'entreprise Bike Solutions a donné une suite favorable, permet d'assurer une sécurité maximale du site du pôle sportif pendant la réalisation des travaux, puisque sa fréquentation sera minimale.

Malgré les explications données, les services de la Préfecture reprochent l'absence de mise en concurrence, notamment pas la publication d'avis d'appel à la concurrence dans un journal spécialisé et demande l'annulation de ce marché. C'est pourquoi Mr le Maire a décidé de convoquer en urgence le conseil municipal pour respecter la demande de la Préfecture.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retirer la délibération 2019.82 attribuant le marché de réalisation d'un pump-track à la société Bike solutions.

4. Autorisation à Mr le Maire à lancer une nouvelle consultation pour recruter une entreprise pour la réalisation d'un pump-track

Suite à l'annulation du marché avec Bike Solutions, il convient de lancer une procédure de consultation pour recruter une entreprise pour la réalisation d'un pump-track.

La consultation aura lieu du 3 juin 2019 au 26 juin 2019 à midi, pour permettre au conseil municipal d'attribuer le marché à la prochaine séance et ne pas remettre en cause le calendrier prévu.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation pour recruter une entreprise pour la réalisation d'un pump-track

5. Branchements rue du Magny, rue Henri Bourlier et avenue de la Gare – attribution du marché (sous réserve de l'analyse des offres par le cabinet JD BE)

Une consultation a été lancée pour recruter une entreprise ou un groupement d'entreprises pour réaliser les travaux de remplacement de conduites d'eau potable et reprise de branchements rue du Magny, rue Bourlier et avenue de la Gare.

La procédure adaptée, conforme à l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 a été retenue.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 24 avril 2019 au journal l'Est Républicain. Ce même jour, les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises étaient téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 17 mai 2019 à 12 heures en mairie.

La Commission d'ouvertures des plis a examiné les réponses le vendredi 17 mai après-midi à 16 heures et un procès-verbal a été établi.

Le nombre de dossiers retiré est de 16, le nombre de dossiers déposé et accepté est de 2.

- L'entreprise DODIVERS CLIMENT pour la somme de 145.245,20 € HT
- L'entreprise SOGEA FC pour la somme de 104.000,00 € HT

Les dossiers ont été remis au cabinet JD BE pour analyse.

Mr Michel LAURENT présente l'analyse rendue par le bureau d'études :

La vérification matérielle des candidatures n'a fait apparaître aucun élément manquant au sens des articles 48 et 49 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Les critères de choix prévus au règlement de la consultation pour le jugement des offres sont les suivants :

Prix : 60 %

Valeur technique : 40 %

Au vu des critères mentionnés dans le règlement de consultation, l'entreprise SOGEA apparaît comme la mieux-disante avec une note de 89/100.

Montant des travaux : 104.000,00 € HT – 124.800,00 € ttc

Délai d'exécution : 40 jours ouvrés

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de remplacements de conduites d'eau potable et reprise de branchements rue du Magny, Bourlier et de la Gare à l'entreprise SOGEA FC pour un montant de 104.000,00 € HT - 124.800,00 € TTC et autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Les travaux devraient débiter en août.

6. Convention avec le SYDED pour la réalisation d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau chaleur

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la halle aux grains en espace de rencontres et d'échanges culturel, il a été décidé d'étudier la faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Le SYDED est habilité par ses statuts à exercer des prestations relatives aux équipements énergétiques, à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables. Il est aussi amené à faire réaliser pour le compte de ses collectivités adhérentes et par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferie bois avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation ainsi que les modalités de subventionnement par les partenaires institutionnels tout en maîtrisant mieux chaque étape de la réalisation des prestations.

Il est proposé d'autoriser Mr le Maire à signer une convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur destinée à chauffer :

- la halle aux grains
- la salle des fêtes et l'école maternelle Briand.

La prestation a fait l'objet d'une consultation des titulaires de l'accord-cadre du SYDED qui a permis de retenir l'offre du bureau d'études ASSIST à Montbéliard pour la somme forfaitaire de 2596.00 € HT soit 3 115.20 € TTC.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation et valide le rapport final accepté.

Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche-Comté. (participation à hauteur de 70 %)

La Commune s'engage à payer le reliquat au SYDED soit :

3115.20 € - (2596 x 70 %) = 1298.00 €

360 € au titre de l'accompagnement du SYDED

Montant total dû par la commune 1298.00 + 360 € = 1658.00 €

Le conseil municipal, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à signer la présente convention.

Affaires diverses :

Circulation rue des Lumes :

Mesdames les gérantes du camping ont fait part de leur inquiétude quant au passage des voitures rue des Lumes depuis le retour du beau temps et des nuisances occasionnées pour les campeurs.

Plusieurs solutions sont proposées. Il conviendra de rencontrer les différents utilisateurs de cette voie, l'exploitant des terrains agricole et l'association de pêche.

Passage du Tour de France - Animations du 12 juillet 2019 :

Mise en place d'un écran géant permettant de suivre l'étape

Buvette assurée par le club d'athlétisme

Présence de différents stands (olympique cycle qui vend des produits officiels du Tour de France, le cabinet Cerfrance ...)

Une réunion sera programmée avec les associations afin de planifier leurs interventions.

Présence de France télévisions toute la journée à l'Isle-sur-le-Doubs pour un reportage en direct lors du passage des coureurs dans le journal télévisé de 13 heures.

Un bulletin d'information de quatre pages paraîtra début juillet pour annoncer les animations de l'été.

Prochain conseil municipal : 28 juin 2019 à 19 h 30

Il sera suivi d'un moment de convivialité.